

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 11: Polychromie

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

DES ACTIONS CIBLÉES POUR DÉFENDRE LA SAINE CONCURRENCE

La SIA Vaud a fait de la passation des marchés publics un thème prioritaire. Son objectif est de créer un centre de compétences Marchés publics au sein de la section. En parallèle, les membres SIA, architectes et ingénieurs sont appelés à respecter la déontologie et les règles élémentaires pour une concurrence saine et loyale.

Cette prise de position du comité de la SIA Vaud découle de la situation à laquelle il est confronté depuis plus d'une année. Régulièrement, des entités publiques ou semi-publiques lancent des procédures qui ne respectent pas la *Loi sur les Marchés publics* (LMP), en détournent volontairement l'esprit et/ou ne respectent pas les recommandations et règlements de la SIA (Documentation D0204, Règlements SIA 142 pour concours et SIA 143 pour mandats d'études parallèles). Ce constat est confirmé par le rapport de la Cour des Comptes publié en décembre 2012 (« Les conditions concurrentielles appliquées aux marchés publics des communes », Cour des comptes du Canton de Vaud, rapport n° 23, 12 décembre 2012) qui, sur un panel de huit communes de taille moyenne, a constaté que plus de 80% des objets d'investissements décrits dans les préavis municipaux comprennent des marchés publics présentant des non-conformités à la LMP ou aux principes de bonne pratique concurrentielle.

Ces affaires mettent en lumière d'une part la méconnaissance de la LMP et de son application, de la part des maîtres d'ouvrages et des mandataires. D'autre part, le manque de professionnels spécialisés dans le domaine, vers lesquels les communes peuvent se tourner pour organiser leurs procédures. Enfin, tout aussi regrettable, le fait que des mandataires SIA sont parfois impliqués dans ces procédures douteuses, en contradiction totale avec la déontologie de la SIA.

Face au nombre de cas signalés et pour éviter leur propagation, il est du devoir de la SIA d'agir, pour défendre les professions d'architecte et d'ingénieur. De manière proactive et dans la

mesure de ses moyens, la SIA Vaud a donc lancé plusieurs actions qui visent à :

- Informer et sensibiliser le politique et les maîtres d'ouvrages, en organisant des rencontres avec les communes et le canton.
- Encourager la formation des membres SIA susceptibles d'organiser des procédures, de conseiller les maîtres d'ouvrages en tant que membres d'un collège d'experts ou en tant que participants. Un projet de cours et séminaires est à l'étude. A terme, la SIA Vaud entend établir une liste d'experts à disposition des adjudicateurs.

Digression : Comment mettre en concurrence l'ingéniosité ?

Les résultats de plusieurs appels d'offres publics récents dans le domaine de l'ingénierie civile mettent en évidence de grandes disparités entre les montants d'honoraires offerts. Pour un même cahier des charges, ces différences sont peu compréhensibles pour le public et jettent le discrédit sur notre profession. Plus que l'incertitude concernant l'évolution future du marché de la construction et une saine concurrence entre prestataires de services, l'origine de ces disparités est à rechercher dans le mode de mise en concurrence actuel des prestations d'ingénieur qui donne souvent une part prépondérante au critère du prix, donc au temps de réflexion accordé à la recherche et à l'optimisation de la meilleure solution technique pour le projet. Pour présenter une offre économique, la tentation est donc grande pour le soumissionnaire de réduire ce temps de réflexion et d'opter pour des solutions simples, sécuritaires, mais finalement peu économiques pour son client. Persuadée que les investissements consentis dans l'élaboration d'un bon projet sont très nettement inférieurs aux économies qui seront ensuite réalisées sur le coût de sa construction. La SIA lutte contre cette tendance en incitant ses membres à fournir des prestations de qualité et à faire preuve de la plus grande diligence envers le maître de l'ouvrage. Elle propose également des modes de mise en concurrence adaptés au métier de l'architecte et de l'ingénieur. Ainsi, le nouveau règlement SIA 144 *Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture*, qui vient d'être approuvé par l'assemblée des délégués le 25 mai 2013 et qui sera publié en juillet 2013 (des informations détaillées suivront en juillet), fournit la base pour des procédures saines et loyales dans le domaine des appels d'offres. Ce règlement comble une lacune dans les règlements de la SIA.

Alain Oulevey, vice-président de la SIA Vaud

- Développer en interne les ressources et les compétences conseils à disposition des communes. Cela passe par un renforcement de la Commission des concours et appels d'offres et l'implication des membres SIA spécialisés en droit de la construction.
- Développer des outils concrets, comme l'Observatoire vaudois des marchés publics (OVMP) lancé en janvier 2013 (lire TRACÉS 3/2013). Cet outil d'observation des marchés publics de services à disposition des mandataires vise à améliorer la qualité des procédures.
- Coordonner les actions avec les autres associations professionnelles, sections romandes de la SIA, UPIAV, InterAssAr et FVE notamment.

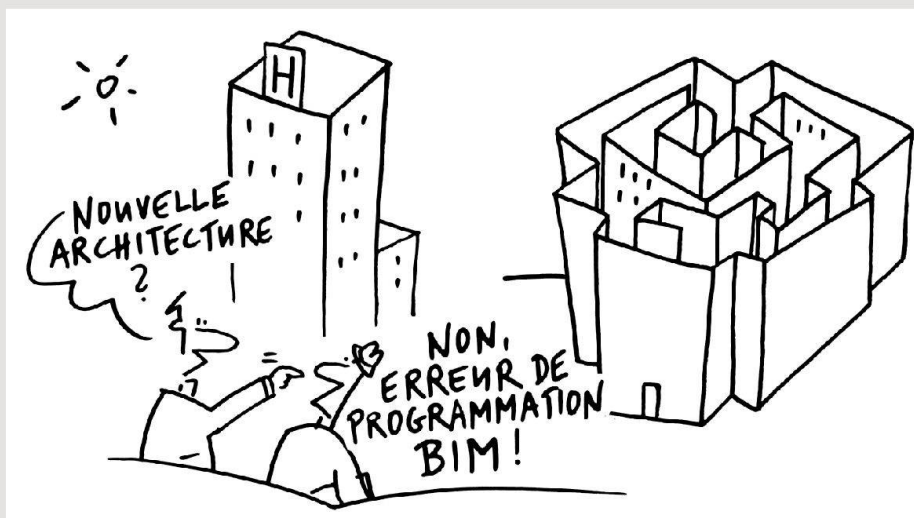
La défense des professions d'architecte et d'ingénieur passe par le respect des buts visés par la LMP, à savoir la transparence, une saine concurrence et l'égalité de traitement. Il est important que chaque membre SIA respecte les pratiques professionnelles reconnues par la SIA. En défendant des procédures basées sur une saine concurrence, nous militons pour la défense des intérêts de nos métiers mais aussi pour un cadre bâti de qualité.

Jacqueline Pittet, présidente de la SIA Vaud

NOUVEAU PROFIL PROFESSIONNEL : COORDINATEUR BIM

Tandis que de nouvelles méthodes de planification numériques, telles que le « **Building Information Modeling** » (BIM) – ou « **maquette numérique du bâtiment** (MNB) » en français – sont de plus en plus appliquées au niveau international, leur introduction en Suisse demeure freinée, notamment par des obstacles organisationnels rigides. A l'occasion de sa journée annuelle, le 19 septembre 2013, le groupe professionnel Technique de la SIA (BGT) abordera les méthodes concernées et posera la question d'une nouvelle spécialisation professionnelle.

Les carnets de commande des bureaux d'architecture, de génie civil et de spécialistes en installations du bâtiment



Les programmes de conception numériques ne suffisent pas encore à garantir un résultat. (Dessin Pfluschi-Cartoonch)

sont abondamment garnis depuis plusieurs années. La conjoncture favorable dont profite le marché de la construction ne doit toutefois pas occulter les changements structurels en cours, qui appellent des adaptations fondamentales au sein de la branche. Alors que la modélisation numérique pour le bâtiment (Building Information Modeling BIM) gagne du terrain, la Suisse est à la traîne dans ce domaine. La responsabilité des grands projets de l'industrie pharmaceutique dans la région de Bâle est ainsi confiée à des bureaux d'ingénieurs allemands et il ne reste plus guère à leurs homologues suisses que l'option de postuler comme sous-traitants. Ce manque de réactivité est dû à des modes d'organisation rigides, associés à une pénurie aiguë de spécialistes qualifiés.

Potentiel du BIM

Les atouts du BIM résident dans la simulation détaillée de la structure et des installations d'un bâtiment, ainsi que de leurs variantes, sans frais supplémentaires. Les avantages qui en découlent sont multiples : l'optimisation des fonctions devient possible moyennant des coûts d'étude modestes, ce qui se traduit ensuite par des économies spectaculaires au niveau des frais d'exploitation. Un catalogage clairement ordonné des éléments de construction disponibles sur le marché facilite le choix de la solution avantageuse. Les phases de planification et d'exécution bénéficient en outre d'une flexibilité notablement accrue, dans la mesure où les retombées financières et spatiales d'une modification de projet sont immédiatement visibles. Enfin, la disponibilité d'un dossier numérique « as built » dès l'achèvement des travaux facilite encore grandement le travail du gestionnaire d'immeuble.

En particulier pour des bâtiments d'envergure, dotés d'une logistique élaborée et d'installations techniques très complexes, tels les hôpitaux p. ex., le recours au BIM est

aujourd'hui une nécessité. Il en va de même pour les interfaces supplémentaires qu'il faudra maîtriser à l'horizon énergétique 2050, pour intégrer le contexte systémique d'un bâtiment en vue de son approvisionnement de proximité. Des objectifs tels que l'absence d'émissions, le chauffage à basse température et la réfrigération à haute température peuvent en effet rarement être atteints sans étude de variantes.

Cahier des charges du coordinateur spécialisé BIM

L'introduction des méthodes BIM ne contribue toutefois pas seulement à optimiser les phases de projet, d'exécution et d'exploitation, mais implique encore une approche radicalement nouvelle. Contrairement à une organisation de projet classique, dont l'architecte assume la responsabilité globale en coordonnant un grand nombre de concepteurs spécialisés, mais où la responsabilité de la gestion des données n'est pas clairement définie, le

nouveau modèle confie l'articulation du projet au coordinateur spécialisé BIM. C'est à lui qu'incombe la tâche de coordonner les différents domaines concernés (installations techniques du bâtiment, façades, etc.) pour les intégrer à un « système de bâtiment » fonctionnel. Il ne développe donc pas de concepts lui-même, mais il est responsable de coordonner les prestations spécialisées et de gérer l'ensemble des données. Le cas échéant, il reste à définir si la conduite de projet doit ou non s'ajouter à ce cahier des charges.

Le profil exigé d'un coordinateur BIM inclut la connaissance des processus d'étude et de réalisation, la maîtrise des outils BIM et des règlements SIA (RPH 102/103/108), l'expérience des installations du bâtiment (y compris en matière de façades et de domotique) et des compétences de direction. Les applications BIM nécessitent un bon communicateur, apte à motiver et à s'imposer. Les bureaux d'architectes et d'ingénieurs suisses ont jusqu'ici bénéficié de la réputation internationale attachée aux qualités architecturales et fonctionnelles supérieures de leurs travaux. L'introduction des méthodes BIM aidera les concepteurs suisses à maintenir leur branche à ce niveau.

*Jobst Willers, Ing. ETS/SIA,
président du groupe professionnel Technique,
jobst.willers@willers.ch*

AFFILIATIONS À LA SIA AU 1^{er} TRIMESTRE 2013

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013, la SIA a accueilli 16 nouveaux membres bureaux et 14 succursales de bureaux déjà affiliés. 95 personnes ont rejoint la SIA à titre individuel. Six étudiants ont obtenu le statut de membre étudiant.

Au nom de la SIA, la direction et le secrétariat général remercie ses nouveaux membres pour l'intérêt et la confiance qu'ils portent à la SIA et leur souhaitent la bienvenue.

Nouveaux membres région Romandie

MEMBRE BUREAUX

AEDIFICIA SA, Lausanne

Atelier d'architecture Perret, Lausanne

MEMBRES INDIVIDUELS

Section Fribourg

Calisto Pinto Virgilio José, arch. dipl. REG A,
Château-d'Ex >>>

Journée annuelle du groupe professionnel Technique (BGT)

La Journée du BGT se tiendra le 19 septembre 2013, de 8h30 à 17h00, à l'hôtel Astoria à Lucerne. La matinée sera consacrée aux défis et tendances actuels (approche systémique du bâtiment, planification globale architecture/façade/concept énergétique), ainsi qu'aux exigences qui en découlent pour la coordination des prestations spécialisées. L'après-midi verra la présentation de nouvelles méthodes de planification (dont le BIM). Après chacune des sessions, les contenus présentés seront discutés et approfondis lors d'une table ronde.

Le coût de la journée (y. c. repas et documentation) s'élève 280 Fr. (pour les membres SIA) resp. à 330 Fr. (pour les non membres).

Le congrès se déroulera en allemand.

Informations complémentaires et inscriptions sous:
www.sia.ch/bgt

Koller Marcel, dipl. Geomatik-Ing. ETH, Formangueres
 Rey Benjamin, MA arch. ZFH, Lussy, FR

Section Genève

Albin Rémi, ing. civil dipl. ENTPE, Genève
 Barroco Antonio, ing. méc. dipl., Genève
 Bernardi Silvia, arch. dipl. EPF, Genève
 Gally Delphine, MSc ETH bau-ing., Vernier
 Garcia Carrera Jose Antonio, arch. dipl. ETS/EPF, Plan-les-Ouates
 Gharbi-Hadjas Houria, arch. dipl., Genève
 Massot Braun Christine, arch. dipl./REG A, Carouge
 Prokesch Yvan, ETS/MSc arch., Chêne-Bougeries
 Santos Silva Vidal, ing. méc. dipl. HES, MSc Ing. HES-SO, Genève
 Steiner Matthieu, MA arch. HES-SO, Grand-Saconnex
 Thevenon Skamanga Kristine, arch. dipl. EPF, Prevessin
 Tribelli Francesco Maria, arch. dipl., Genève
 Zid Samir, arch. dipl. EPF, Versoix

Section Jura

Olszewska Joanna Isabelle, dr. ing. él. dipl. EPF, Huddersfield

Section Neuchâtel

Pelati Andrea, arch. dipl. HES/REG A, St-Aubin-Sauges

Section Vaud

Biollay François, ing. dipl. civil EPF, Lausanne
 Bovay Fabrice, ing. dipl. EPF, Villars-le-Terroir
 Cayana Edson, arch. dipl. EPF, Ecoteaux
 Degn Andreas Schmidt, cand. arch., Vevey
 Hottner Thomas, dipl.-ing. FH, arch., Lausanne
 Martella Ubaldo, MA arch., Lausanne
 Merigeaux Lucie, ing. civil dipl. ESTP, Lausanne
 Neiryneck Francis, ing. dipl. civil EPF, Lausanne
 Sarazin Alexandre, arch. dipl. DESA, Lausanne
 Saurais Pierre-Marie, MSc EPF arch., Pully
 Sollberger Gérard, ing. génie rural dipl. EPF, Vevey

Section Valais

Germanier Celine, MSc EPF arch., Erde
 Heinzmann Daniel, dr. sc., dipl. bau-ing. ETH/FH, Visperterminen
 Métrailler Frédéric, MSc EPF ing. génie rural, Sion

DANIELE BIAGGI ENTRE AU COMITÉ DE LA SIA



(Photo archives privées)

Le 25 mai 2013, l'assemblée des délégués de la SIA a unanimement élu le géologue Daniele Biaggi au comité de la Société. M. Biaggi y succède à l'ingénieur forestier Andreas Bernasconi, que les délégués ont nommé membre d'honneur.

Agé de 50 ans, Daniele Biaggi a une formation de géologue et d'ingénieur économiste et a acquis une large expérience des activités associatives. De 2001 à 2006, il a présidé le comité de la Société suisse d'hydrogéologie (SSH) et de 2008 à 2012, l'Association suisse des géologues (CHGEOL), une société spécialisée de la SIA. Dans cette dernière fonction, il s'est déjà occupé de divers thèmes et actions prioritaires pour la SIA, notamment de la passation des marchés (révision totale de la LMP), de l'aménagement territorial (loi sur le développement territorial, projet de territoire suisse, plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ») et de la réorganisation de la SIA. Daniele Biaggi préside le conseil d'administration du bureau Geotechnisches Institut, qui emploie une trentaine de personnes dans différentes implantations couvrant la Suisse entière.

Au sein du comité de la SIA, Biaggi prend la succession de l'ingénieur forestier Andreas Bernasconi comme représentant du groupe professionnel Environnement. En reconnaissance de l'important engagement de ce dernier au poste de vice-président (depuis 2004) et au sein du comité de la SIA depuis 2003, les délégués ont nommé le Dr Andreas Bernasconi membre d'honneur de la SIA.

INVITATION À LA CONSULTATION DE LA NORME SIA 126

La SIA met en consultation le projet de norme suivant :

– SIA 126 *Variation de prix : Procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des mandataires*

Le projet de normes (en version allemande) et le formulaire *Word* établi pour les prises de position sont disponibles sur le site internet de la SIA, où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici jusque au 4 juillet 2013 au service des normes par courriel sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme (PDF, lettres etc.).

Consultation norme SIA 126

Délais pour prise de position: 4 juillet 2013

Projets et formulaire:

www.sia.ch/consultations

Adresse courriel pour prise de position:

VL126@sia.ch

form

Emissions lumineuses – Comment les effets néfastes des émissions lumineuses peuvent-ils être réduits à l'extérieur ?

27 juin 2013, Fribourg, 9h – 16h30

Code Sanu, inscription: www.sanu.ch

La succession d'entreprise

5 septembre 2013, Lausanne, 8h00 – 12h00

Code SE02-13, inscription: www.sia.ch/form

La norme SIA 118 dans la pratique

10 et 11 septembre 2013, Genève, 9h00 – 17h30

Code AB66-13, inscription: www.sia.ch/form

Leadership en rénovation

13, 18, 19, 27 septembre et 4 octobre 2013,

Lausanne, 8h30 – 17h30

Code IEEF05-13, inscription: www.sia.ch/form

CAS – Expertise économique dans l'immobilier

20 septembre 2013 – mi juin 2014, Lausanne

Code CAS, inscription: <http://expertise.epfl.ch>

Etre sa propre marque : Gérer son identité numérique et sa réputation en ligne: les clés du succès

24 septembre 2013, Lausanne, 17h00 – 19h00

Code PB01-13, inscription: www.sia.ch/form